

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2025

POLITIQUE DE RECHERCHE DE L'UE - (N° 1430)

**AMENDEMENT**

N° AC3

présenté par

Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant ainsi rédigé :

"La nécessité de procéder à une évaluation des conséquences de la mise en place de la stratégie dite de Lisbonne adoptée en mars 2000 et notamment ses conséquences sur l'organisation de la recherche au niveau européen et au sein des différents Etats membres ;"

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement du groupe LFI-NFP, nous souhaitons dénoncer les conséquences délétères de l'adoption de la stratégie dite de Lisbonne en mars 2000 en matière d'organisation de la recherche au niveau européen et au niveau des différents Etats membres.

La stratégie de Lisbonne avait pour ambition affichée de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». L'adoption de cette dernière a entraîné une rupture en matière notamment d'organisation de la recherche : imprégnée des principes néolibéraux, sa mise en place a entraîné une concurrence généralisée et une gestion à court-terme des financements publics de la recherche par la généralisation des appels à projets extrêmement chronophages et inefficaces sur le long-terme, et non plus seulement au seul service de l'économie et du bien-commun.

Cette logique néolibérale a progressivement affecté les systèmes nationaux de recherche. A titre d'illustration, face à la diminution des financements pérennes, on a vu se développer la logique court-termiste de l'appel à projet afin de distribuer les fonds publics – symbolisée en France par la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2005. Inefficaces et chronophages pour les personnels, elle mobilise très fortement les chercheur•euses qui peuvent parfois passer autant de temps à répondre aux appels à projets qu'à mener leurs recherches - cette situation est d'autant plus aberrante que l'ANR a par exemple refusé 77,1% des projets qui lui ont été soumis en 2021.

Par conséquent, l'évaluation des conséquences de la stratégie de Lisbonne permettra d'établir un bilan de cette dernière, et d'envisager, le cas échéant des changements majeurs en matière d'organisation de la recherche, au bénéfice de toutes et tous.